

Les chevaliers du Travail

NEW-YORK.—Le *Catholic News* a publié le texte de la réponse du cardinal Siméoni au cardinal Gibbons sur la question des chevaliers du Travail, réponse dans laquelle le cardinal Siméoni dit : " Il est de mon devoir d'informer Votre Eminence que les derniers renseignements données sur les chevaliers du Travail ont été étudiés avec soin par la sacrée Congrégation et j'ai instruction de lui dire que, d'après ce qu'on sait jusqu'ici, l'association des chevaliers du Travail peut être tolérée. La sacrée Congrégation exige des modifications aux règlements de l'ordre, pour rendre bien clair tout ce qui paraît avoir un mauvais sens. Tout ce qui tend au socialisme ou au communisme doit être corrigé, de manière à ce que rien d'autre chose ne soit affirmé que le droit donné par Dieu à l'homme d'acquérir de la propriété en n'employant que les moyens légitimes et en respectant le droit d'autrui. La sacrée Congrégation est heureuse du zèle de la hiérarchie américaine à empêcher l'introduction dans les associations ouvrières de tout ce qui est contraire à la morale et à la justice, quoique n'étant pas en tout point semblable aux principes de la secte maçonnique. "

L'Eglise et les persécutions modernes

Dans la grave et importante allocution que le souverain Pontife adressait naguère à une députation du clergé italien, Léon XIII s'attachait particulièrement à réfuter les allégations mensongères des ennemis de l'Eglise qui s'efforcent de fausser les idées des catholiques relativement aux conditions actuelles de la papauté, en répétant qu'une ample et pleine liberté est laissée au Pontife à Rome. Le Pape, au contraire, affirme et prouve qu'il ne jouit pas de la liberté nécessaire au gouvernement de l'Eglise et qu'on prépare de nouvelles lois de persécution dans le but d'entraver de plus en plus l'action du vicaire de Jésus-Christ dans l'exercice de son pouvoir spirituel.

Pour quiconque ne ferme pas les yeux à l'évidence et suit d'un œil impartial ce qui se trame en Italie, il est incontestable que non seulement les plaintes du souverain Pontife sont justifiées, mais qu'il ne découvre qu'un coin du sombre tableau des oppressions, des entraves et des outrages dont se rendent coupables d'abord le gouvernement insurpateur d'Italie et ensuite tous les ennemis de l'Eglise répandus sur la surface de l'Europe.

Le roi de Piémont, après avoir dépouillé le Saint-Siège de son patrimoine légitime et séculaire, lui avait garanti le libre exercice du culte catholique. C'était le moins qu'il pût laisser à la papauté, à la suite des iniques spoliations dont il s'était rendu coupable. Il eût été, en effet, par trop criant qu'après lui avoir ravi